

INFORMATION AUX PARENTS DES ENFANTS DE BOURG D'OISANS
SCOLARISES DANS LES ECOLES : ELEMENTAIRE DU MARRONNIER, ET ECOLE MATERNELLE
DE LA FARE.

La SATA propose un tarif préférentiel de 360€ sur le forfait de ski saisonnier pour les enfants de Bourg d'Oisans scolarisés au Bourg d'Oisans dont les parents sont habitants permanents du Bourg d'Oisans, sous condition d'une adhésion **obligatoire au Ski Club Alpin du Bourg d'Oisans**. **Type forfait : Accès Alpe d'Huez grand domaine ski, validité 30 novembre 2024 au 21 avril 2025.** Ces forfaits ne permettant pas d'accès aux 2 Alpes ni sur la Grande Galaxie.

Le Ski Club Alpin du Bourg d'Oisans propose 2 types d'adhésion sans activité club (Pour ces activités, contactez le club)

- L'adhésion club + licence à la fédération Française de Ski par la Carte Neige qui vous garantit plusieurs niveaux d'assurance détaillés sur le site : <https://ffs.fr/garanties-classurance/> au prix de **74.80€** (option médium) à payer directement en ligne sur le site FFS espace licenciés. Cette adhésion est facultative.
- L'adhésion club sans participation aux activités Ski-Alpin et sans assurance, au prix **obligatoire** de **5€** à régler par chèque à l'ordre de SCABO (Nom et Prénom de l'enfant au dos), en même temps que le règlement du forfait

La commune du Bourg d'Oisans propose de participer à hauteur de 269€ sur le forfait (hors caution).

Il resterait à la charge des familles 91€ en retournant l'ancien forfait.

Si vous ne possédez pas l'ancien forfait, il faut ajouter **une caution de 2€**, les forfaits étant sous forme de cartes magnétiques **soit 93€**

Si cette proposition retient votre attention, merci de compléter et retourner **en Mairie du Bourg d'Oisans**, avant le **24/11/2024**, le coupon ci-dessous accompagné :

- **D'une photo d'identité** récente.
- **Une attestation de domicile** permanent des parents (impôts, facture électricité, eau, téléphonie, assurances)
- 1 chèque **à l'ordre de SATA GROUP** pour le règlement du forfait
- 1 chèque de **5€** à l'ordre du SCABO si refus de la carte neige
- L'ancien forfait

Merci de bien vouloir mettre tous vos documents dans une enveloppe non cachetée avec le nom, prénom et classe sur l'enveloppe.

Toute demande non remise avant le 24/11/2024 sera refusée.

COUPON-REPONSE

(A retourner en Mairie avant le 24/11/2024)

Je soussigné(e) Mme, Mr

Domicilié (e)38520 Bourg d'Oisans

N° de téléphone :/...../..... /...../...../

Mail :.....

Sollicite un forfait de ski saisonnier 2024/2025 - Domaine skiable de la SATA pour l'enfant :

NOM & Prénom de l'enfant.....

Adresse

Date de naissance...../...../..... Age.....ans Classe..... Ancien forfait(*) oui non

Forfait : 91€ avec l'ancien forfait(*) ou 91€ + 2€ (caution forfait) = 93€ sans ancien forfait(*)

Adhésion club obligatoire : 5€(*) ou Copie de la licence en cours (*)

(*) Rayer la mention inutile. (N'oubliez pas de joindre tous les documents demandés. Tout dossier incomplet ne sera pas traité)

Signature

